

Terrebonne, le 1<sup>er</sup> mai 2023

Par dépôt électronique

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Place Victoria  
800, rue du Square-Victoria  
41 étage, bureau 4125  
Montréal (QC) H4Z 1A2

**OBJET :** Demande relative à la fixation d'une option tarifaire visant la gestion de la demande de puissance et d'une décision prioritaire de nature à permettre de débiter la commercialisation de l'OGA pour l'hiver 2023-2024  
Dossier de la Régie : R-4208-2022, phase 2

Chère consoeur,

L'Association des stations de ski du Québec (ASSQ) ne peut malheureusement pas participer à l'audience prévue le 11 mai prochain portant sur la demande relative à la fixation d'une option tarifaire visant la gestion de la demande de puissance et d'une décision prioritaire de nature à permettre de débiter la commercialisation de l'OGA pour l'hiver 2023-2024.

L'ASSQ confirme son appui à la demande du Distributeur, soit d'obtenir une décision prioritaire pour permettre au Distributeur d'amorcer la commercialisation de l'OGA pour l'hiver 2023-2024.

Comme démontré dans les phases précédentes du dossier [R-4041-2018](#), en dépit du fait que l'option tarifaire GDP n'est pas la solution la mieux adaptée aux réalités opérationnelles des stations de ski du Québec, elle demeure une option difficile à rejeter par l'ASSQ et ses membres. En effet, l'expérience des dernières années démontre que le Distributeur fait dorénavant appel à la gestion de puissance dans des circonstances imprévisibles et cette approche demeure préoccupante pour notre industrie. Au départ, il était possible de prévoir les événements GDP selon la météo, mais comme nous l'avons vécu le 22 décembre dernier, le Distributeur utilise aussi cette option pour alléger la demande de puissance lors de problèmes liés à son réseau de transport.

Ceci étant dit, l'ASSQ continuera de suivre l'évolution du dossier R-4208-2022, phase 2 et souhaite contribuer aux prochaines étapes à venir.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Marie-Annick Tourillon, avocate